VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

# CONSEIL MUNICIPAL
## DECISION DU MAIRE

**N° 92/26 : CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE – DOSSIER N°23254000148**

*Le Maire de La Roque d'Anthéron,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*
*Vu la délibération n°26/23 du 20 mars 2026 portant délégation de compétence du conseil municipal au maire,*
*Vu l'avis d'audience à victime invitant la commune à audience à la chambre correctionnelle en qualité de victime,*
*Considérant que ce dossier porte sur des poursuites pénales concernant des constructions illégales effectuées par un particulier dans la plaine,*
*Considérant la nécessité que la commune se porte partie civile dans cette affaire,*

**DECIDE**

*DE CONSTITUER la commune en tant que partie civile dans le cadre du dossier n° 23254000148 auprès du tribunal judiciaire d'Aix en Provence.*

*DE DEMANDER l'indemnisation de la commune à hauteur d'un euro symbolique.*

*DE CHARGER le maire, ou son représentant, de signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.*

*Fait à La Roque d'Anthéron, le 5 novembre 2026*

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

*Le Maire :*

*Jean-Pierre SERRUS*

*Acte rendu exécutoire après télétransmission*
*En Sous-Préfecture le* 9/11/2026
*Et de la publication ou notification le* 9/11/2026

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

*Commune de La Roque d'Anthéron*
*Tél : 04 42 95 70 70 - Télécopie : 04 42 50 53 19*
*Hôtel de Ville – 2, avenue de l'Europe unie*
*13640 La Roque d'Anthéron*

REÇU EN PREFECTURE
le 09/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300843-20261105-DEC_92_26-D